une plainte encore plus motivée que celle de son prédécesseur, expliquant « son extrême misère » par l'impossibilité ou il était « de faire payer à des paroissiens plus pauvres que lui des fondations depuis longtemps tombées en désuétude. »

L'église de Cordelles se ressentait du reste de la pauvreté du curé et de la misère des habitants; car dans une visite pastorale faite en 1784, par M. l'abbé de la Chapelle, vicaire général de l'archevêque de Lyon Malvin de Montazet, « il est dit que le rétable et les boiseries du chœur sont fendus et tombent » et que des réparations sont nécessaires aux rétables et chapelles de la Vierge, de Saint-François et du Crucifix (1).

Dans un inventaire des titres de la cure dressé en 1785, nous relevons des fondations faites à l'église de Cordelles, le 27 mai 1770, par Claude Jourlin (2), le 15 août de la même année par Pierre Chermette (3)et le 5 mai 1771, par le curé Claude Forestier (4).

XI

Au début de la Révolution le curé de Cordelles était M. Honnorat, qui, dans ces temps agités, avait su se conci-

⁽¹⁾ Ordonnance de Monseigneur A. de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, en date du 14 septembre 1784, à la suite de la visite pastorale faite à l'église paroissiale de Cordelles, par M. l'abbé de la Chapelle.

⁽²⁾ Acte reçu Barel, notaire royal.

⁽³⁾ Acte reçu Boisseau, notaire royal. Le même notaire avait reçu, le 22 octobre 1769, l'acte de constitution d'une rente de 4 livres faite par Gabriel Barret, au profit de la cure de Cordelles.

⁽⁴⁾ Acte reçu Boisseau, notaire royal.